

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• **Nom du produit:** Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

• Code du produit: 500.0241.17.00

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Emploi de la substance / de la préparation** Agents aromatisants

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Fournisseur:

weka Holzbau GmbH

Johannesstraße 16, 17034 Neubrandenburg

Tel. +49 (0) 395 42908-0, Fax. 0395 42908-88, info@weka-holzbau.com

Enregistrement Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com

• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

• Mention d'avertissement Attention

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-2-ol

Oranger doux, extraits

Coumarine

Linalol

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle

Latschenkieferöl

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 1)

Huile essentielle d'orange
essence de térébenthine

- Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 67-63-0	propane-2-ol	10-25%
EINECS: 200-661-7	☠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Numéro index: 603-117-00-0		
CAS: 8028-48-6	Oranger doux, extraits	≥1-<2,5%
EINECS: 232-433-8	☠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 91-64-5	Coumarine	≥0,5-<1%
EINECS: 202-086-7	☠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 78-70-6	Linalol	≥0,1-<0,25%
EINECS: 201-134-4	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 32210-23-4	acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	≥0,1-<0,25%
EINECS: 250-954-9	⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 97676-05-6	Latschenkieferöl	≥0,1-<0,25%
	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 8008-57-9	Huile essentielle d'orange	≥0,1-<0,25%
Numéro CE: 307-891-8	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 8006-64-2	essence de térébenthine	≥0,1-<0,25%
EINECS: 232-350-7	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411;	
Numéro index: 650-002-00-6	⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 3)

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

25265-71-8 oxydipropanol (10-25%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 280 e mg/m³
Valeur à long terme: 140 e mg/m³
SSc;

67-63-0 propane-2-ol (10-25%)

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
B SSc;

5989-27-5 d-limonène (1-<2,5%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 80 mg/m³, 14 ppm
Valeur à long terme: 40 mg/m³, 7 ppm
S SSc;

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-63-0 propane-2-ol (10-25%)

BAT (Suisse) 25 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Aceton

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 4)

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

(Temps de rupture \geq 8 heures):

Caoutchouc nitrile/Caoutchouc - NBR (0,35 mm)

Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM (0,4 mm)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Butylcaoutchouc

Gants en tissu épais

Gants en cuir

Polychloroprène - CR

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Jaunâtre

- Odeur: Fruitée

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C

- **Point d'éclair** 30 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: 2 Vol %

Supérieure: 12,6 Vol %

- **Pression de vapeur:** Non déterminé.

- **Densité:** Non déterminée.

- Densité relative: Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 5)

- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non déterminé.
 - Cinématique: Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - VOC (CE) 53,12 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
-
- 67-63-0 propane-2-ol**
 - LC50 30 mg/l (rat)
 - LD50 5.045 mg/kg (rat)
 - 91-64-5 Coumarine**
 - LD50 293 mg/kg (rat)
 - 78-70-6 Linalol**
 - LD50 2.790 mg/kg (rat)
 - 32210-23-4 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle**
 - LD50 5.000 mg/kg (rat)
 - 8008-57-9 Huile essentielle d'orange**
 - Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)
 - Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
- Effet primaire d'irritation:
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CHF

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 6)


RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA** UN1993
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))
 - **IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 3 Liquides inflammables.
 - **Étiquette** 3
 - **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA** III
 - **14.5 Dangers pour l'environnement:**
 - **Marine Pollutant:** Non
 - **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
 - **Indice Kemler:** 30
 - **No EMS:** F-E,S-E
 - **Stowage Category** A
 - **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
 - **Indications complémentaires de transport:**
 - **ADR**
 - **Quantités exceptées (EQ):** E1

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 7)

• Quantités limitées (LQ)	5L
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
• Catégorie de transport	3
• Code de restriction en tunnels	D/E
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
• IMDG	5L
• Limited quantities (LQ)	Code: E1
• Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

• Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

• Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- VOC (CE) 53,12 %
- VOCV (CH) 23,00 %

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018

Numéro de version 11

Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Sauna / Dampfad Aufguss-Konzentrat Alpenkräuter

(suite de la page 8)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CHF